



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

dette publique

Question écrite n° 154

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de l'économie et des finances sur la part de la dette souveraine française détenue par les sociétés d'assurance et les gestionnaires d'actifs.

Texte de la réponse

D'après les statistiques établies par la Banque de France, la proportion de dette française détenue par des investisseurs résidents s'élevait à 36,2 % au 31 mars 2012. La dette de l'Etat était à cette date détenue à 11,9 % par des sociétés d'assurance françaises et à 2,7 % par des OPCVM.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 154

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juillet 2012](#), page 4254

Réponse publiée au JO le : [30 octobre 2012](#), page 6135